

Produire durablement : Recyclage et environnement, des atouts pour les carrières

L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG), a réuni ses adhérents, mardi 14 février 2012, pour renouveler son engagement de longue durée en faveur de l'environnement. L'occasion pour la filière granulat d'établir un état des lieux du recyclage en France, d'exposer ses propositions en faveur de son développement, mais également de souligner les nouveaux enjeux environnementaux auxquels elle doit faire face.

L'environnement est depuis plusieurs décennies un centre d'intérêt majeur pour la profession, et le recyclage une des ses priorités. C'est d'ailleurs à l'occasion du 20^e anniversaire de la commission recyclage de l'UNPG que la profession a souhaité présenter les mesures qu'elle juge nécessaires au développement du recyclage en France.

Le recyclage : un atout pour la profession

En 2010, 6,3% des granulats utilisés en France étaient issus du recyclage. Ce chiffre est en augmentation constante depuis 20 ans. L'UNPG réunie en colloque, le 14 février 2012, a présenté ses pistes pour développer le recyclage en France. Celles-ci, présentées sous la forme de 5 thèmes, ont donné lieu à 10 propositions.

- **Le granulat recyclé : un sous-produit ou un matériau de construction ?** La profession souhaite réaffirmer que les granulats recyclés ne sont ni un sous-produit, ni un déchet mais un matériau de construction aux caractéristiques contrôlées et stables. **Le recyclage est une activité industrielle fondée sur un contrôle produit et une traçabilité réglementés.**
- **De la route au béton.** L'usage des granulats recyclés s'est développé depuis 20 ans dans la route. La question se pose aujourd'hui d'élargir leur utilisation à d'autres usages comme la production de béton. En France, cet usage est encore peu développé. C'est pourquoi **l'UNPG a souhaité contribuer activement à l'émergence de la filière recyclage béton** en participant au projet national Recybéton.

- **Une filière industrielle responsable.** La profession veut promouvoir **l'installation et le maintien des plateformes de recyclage en milieu urbain et périurbain. Par ailleurs, les sites des carrières peuvent aussi accueillir ce type d'activité.** Cette complémentarité présente de réels atouts, pour les collectivités accueillantes, mais également pour les producteurs qui ont ainsi la possibilité de proposer à leurs clients des produits complémentaires : granulats recyclés ou naturels.
- **De l'estimation à la quantification.** La progression du recyclage en France est indiscutable mais il reste encore une étape à franchir. C'est pourquoi **la filière entend être, localement, un acteur majeur du déploiement des plans de gestion des déchets BTP, et demande aux pouvoirs publics de formaliser une stratégie nationale recyclage.**
- **Un cadre réglementaire partagé.** La multiplication des textes réglementaires mais aussi des guides techniques oblige collectivement la profession à mettre en cohérence l'ensemble de ces outils pour qu'émerge une filière industrielle du recyclage. D'autre part, **la profession doit obtenir pour les granulats recyclés et artificiels le statut de produit, seul statut possible pour des granulats destinés à devenir des produits de construction.**

Pour doubler la production de granulats recyclés en 2017, l'UNPG fait 10 propositions :

Les 10 propositions de l'UNPG

1. Disposer de procédures d'admission et de traçabilité simples et efficaces pour améliorer la collecte des matériaux issus de la démolition et des travaux publics.
2. Mettre en place une maîtrise de la qualité des productions reconnue localement ou nationalement par les utilisateurs du produit.
3. Etendre le guide méthodologique à tous les domaines d'emploi et publier rapidement des guides d'application orientés utilisateurs.
4. Contribuer activement à l'émergence de la filière recyclage dans le béton.
5. Veiller à l'application de la nouvelle nomenclature ICPE.
6. Favoriser l'implantation des plateformes de recyclage sur les sites de carrières et en zone urbaine.
7. Tripler en 5 ans le nombre de plateformes de recyclage adhérentes à la Charte Environnement de la profession.
8. Participer activement au déploiement des plans de gestion des déchets du BTP.
9. Contribuer à l'émergence d'un cadre réglementaire cohérent pour l'ensemble des acteurs.
10. Obtenir pour les granulats recyclés et artificiels un statut de produit.



Les nouveaux enjeux environnementaux

La filière dans son ensemble inscrit sa production dans le cadre d'un développement responsable. De la carrière au produit fini. Les industries des carrières sont soumises au régime des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), ce qui induit le respect d'exigences environnementales rigoureuses.

Les carrières ont acquis un savoir-faire reconnu en matière de gestion environnementale des sites, qu'il s'agisse de l'évaluation et de la maîtrise des impacts, ou de la sensibilisation et de la formation de leurs collaborateurs.

Elles ont mobilisé depuis plus de 20 ans leurs capacités de recherche et de progrès afin de privilégier les processus de production permettant de réduire les émissions de CO₂, de recourir aux énergies alternatives, de développer le recyclage des excédents de production, de maîtriser la gestion des déchets et de réduire leurs besoins en eau.

Mesurer et maîtriser les impacts environnementaux

L'UNPG a particulièrement insisté lors du colloque du 14 février 2012, sur la mesure et la maîtrise de 5 impacts environnementaux. Retour sur 5 progrès environnementaux réalisés par la profession :


- **L'eau.** L'industrie des granulats travaille depuis 2007 avec l'Ecole des Mines d'Alès sur une étude concernant les eaux de lavage afin de comprendre si les produits couramment employés ne présentent pas de dangers potentiels pour l'environnement, d'un point de vue physico-chimique.
Les résultats de l'étude, en cours de finalisation, montrent :
 - qu'il n'y a pas d'accumulation d'acrylamide dans l'eau du circuit fermé des eaux de lavage,
 - que les boues concentrées par le polymère rencontrent dans les bassins de décantation des conditions d'une dégradation naturelle, biodégradation en gaz carbonique, nitrate et eau.
- **Le CO₂ et l'énergie.** Conscient de la dépendance de la filière aux énergies fossiles, l'UNPG a développé un outil d'évaluation de l'empreinte carbone et de la consommation énergétique de ses activités. Cet outil permet d'effectuer un état des lieux, d'identifier des pistes d'améliorations et de sensibiliser les professionnels aux enjeux énergétiques actuels et en devenir. Les entreprises du secteur se sont investies dans la prise en compte des émissions des gaz à effet de serre sur un périmètre d'étude incluant les émissions directes et indirectes. Un guide sectoriel, établissant des données de références sur 11 impacts environnementaux déterminés en respectant la série de normes ISO 14040 et NF P01-010, a été élaboré avec l'ADEME.

- **Les poussières.** La profession travaille à faire évoluer ses méthodes de mesure et ainsi satisfaire les objectifs de réduction des poussières les plus fines, assignés par la réglementation.
 - Au niveau local, des études sont menées pour déterminer un indicateur approprié aux carrières, facile d'emploi et précis en prenant en compte la mesure des poussières invisibles à l'œil nu.
 - A l'échelle nationale, le facteur d'émission représentatif de l'activité des carrières en France est apprécié, en fonction de la diversité de l'industrie des granulats, de ses implantations et du climat.
- **Les déchets d'extraction.** A l'appui d'un travail mené par l'UNICEM, une liste de déchets inertes dispensés de caractérisation, conformes aux critères fixés par l'Europe, est établie et publiée par voie de circulaire le 22 août 2010. La profession a publié un guide à disposition des adhérents, pour les aider à établir un plan de gestion des « déchets » et des « terres non polluées », qui doit désormais être établi pour chaque carrière. Ce plan doit exposer la nature des déchets générés par l'exploitation du site, les conditions de stockage mais aussi les actions menées pour en limiter les quantités et procéder à leur valorisation.
- **Le paysage.** L'UNPG a réalisé, en partenariat avec l'Ecole Nationale du Paysage, un guide valorisant les possibilités innovantes de réaménagement des carrières. Durant la phase d'exploitation, l'analyse détaillée du paysage ambiant, la conception d'un projet et les aménagements pratiques contribuent à favoriser la meilleure insertion des sites par substance et à différentes phases de leur avancement. Fait notable dans l'industrie, les techniques employées pour le réaménagement progressif des sites permettent de restituer rapidement des paysages, milieux et écosystèmes qui peuvent apporter une réelle valeur ajoutée aux territoires d'accueil.

Préserver et recréer la biodiversité

L'exploitation des carrières a des impacts sur la biodiversité.

Consciente de ces impacts, l'industrie du granulat a engagé depuis plus de 20 ans, avec la communauté scientifique (CNRS, Muséum national d'histoire naturelle, universités ...), des travaux de recherche consistant à inventorier les espèces animales et végétales présentes sur les sites, en exploitation ou réaménagés. Ces études ont révélé la richesse biologique, tant des carrières de roches massives que des sites d'extraction alluvionnaire. Elles ont montré que des espèces menacées trouvent refuge dans les carrières : petit gravelot, crapaud calamite, grèbe castagneux, lézard ocellé et criquet à ailes bleues notamment.



Les zones humides issues de carrières accueillent 48 % des oiseaux nicheurs de France, dont 28 espèces considérées comme rares, voire très rares. Quant aux carrières de roches massives, leur patrimoine écologique est également élevé : on y trouve près de la moitié de la faune française avec notamment 45 % des espèces connues de libellules, et 55 % des amphibiens. L'UNPG a largement diffusé les résultats de ces travaux, ainsi que les guides de bonnes pratiques qui permettent aux professionnels de recréer des milieux propices, notamment pour les espèces rares. En parallèle, une thèse en cours, sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle, porte sur la contribution des carrières au fonctionnement des écosystèmes et leur intérêt pour les corridors écologiques. Elle contribue à la connaissance des services rendus par la biodiversité.

Et, conscients du rôle que peuvent potentiellement jouer les carrières, les professionnels s'impliquent dès aujourd'hui dans la mise en place de la Trame verte et bleue, réseau visant à renforcer les connectivités écologiques. À l'échelle des régions, ils contribuent ainsi à l'élaboration des schémas de cohérence écologique, actuellement en cours.

« Aujourd'hui, si les moyens de mesures et les techniques de maîtrise des impacts sont bien maîtrisées, des recherches toujours plus pointues se profilent, notamment pour permettre une meilleure insertion dans les territoires. La sensibilisation et la formation de nos collaborateurs sur le terrain reste un enjeu vital. Enfin, les nouvelles attentes légitimes de la société sur des pratiques de concertation incitent les entreprises à davantage de transparence, mais surtout à tenir compte des attentes des parties prenantes tant dans les projets qu'au cours de l'exploitation des sites. Ce nouveau savoir-faire environnemental si particulier à notre industrie permettra de pérenniser nos implantations au plus près des marchés. »

Christian Béranger, président de la commission environnement de l'UNPG

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle représentant les entreprises produisant des granulats pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'UNPG est la principale composante de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulats, craie, roches ornementales, chaux, minéraux industriels, gypse) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, plâtre ...).

Contact presse : Monet Communication
Christelle de Montbel - cmontbel@monetcom.com
Anaïs Jarrossay - ajarrossay@monetcom.com
Tél. 01 47 05 09 08